vinetur

Une analyse de 55 études conclut que le biochar issu de la taille des vignes a besoin de crédits carbone pour atteindre l’équilibre

Ce matériau issu de déchets pourrait améliorer les sols et stocker du carbone, mais les données de terrain dans les vignobles restent limitées, selon des chercheurs

mardi 24 novembre 2026



Une analyse publiée dans Advances in Environmental and Engineering Research conclut que la transformation des résidus de taille de la vigne en biochar pourrait contribuer à améliorer les sols, à stocker durablement du carbone et à favoriser une utilisation plus circulaire des déchets en viticulture. Elle souligne toutefois que les données disponibles restent limitées et que la rentabilité est faible en l'absence de revenus supplémentaires, comme ceux issus des crédits carbone.

L'article examine 55 sources consacrées à l'utilisation du biochar produit à partir de résidus de taille de la vigne, c'est-à-dire le bois retiré des ceps lors de la taille courante. Le biochar est un matériau riche en carbone obtenu en chauffant de la biomasse dans des conditions de faible teneur en oxygène. Il suscite de l'intérêt dans le secteur agricole, car il permet de valoriser des déchets organiques tout en pouvant améliorer les propriétés des sols et stocker le carbone sous une forme plus stable.

Selon l'analyse, le biochar issu de la taille des vignes présente trois principaux atouts potentiels. Le premier concerne la productivité des sols : le biochar pourrait favoriser la rétention d'eau, la structure du sol et la gestion des nutriments. Le deuxième est le stockage du carbone à long terme, puisqu'une partie du carbone présent dans la matière végétale initiale peut rester longtemps dans le sol après sa transformation en biochar. Le troisième est la circularité en viticulture : un résidu souvent considéré comme un déchet peut être transformé en produit réutilisé au sein du même système de production.

Les auteurs indiquent toutefois que les recherches disponibles ne fournissent pas encore suffisamment de données directes issues d'essais au champ pour tirer des conclusions solides sur ce matériau en particulier. L'analyse relève le manque d'essais menés au champ avec du biochar produit à partir de résidus de taille de la vigne, par opposition aux résultats obtenus avec du biochar issu d'autres matières premières. Cette lacune est importante, car les performances du biochar peuvent varier selon la matière d'origine et le procédé de fabrication.

L'article estime que l'utilisation de résultats portant sur d'autres types de biochar risque de conduire à des généralisations excessives. En pratique, les viticulteurs et les chercheurs doivent donc éviter de supposer que les résultats obtenus avec des résidus

forestiers, des déchets de cultures ou d'autres biomasses s'appliqueront de la même manière aux sarments. L'analyse souligne la nécessité de multiplier les essais dans des conditions réelles de vignoble, notamment au moyen d'études de longue durée qui suivent à la fois les résultats agronomiques et l'évolution du stockage du carbone.

L'analyse économique présentée dans l'article est également prudente. Une analyse révisée citée dans l'article fait état de pertes en l'absence de revenus issus des crédits carbone. Cela laisse penser que, même si les bénéfices environnementaux sont prometteurs, la production de biochar à partir de résidus de taille de la vigne pourrait rester difficile à rentabiliser dans les conditions actuelles si les projets reposent uniquement sur des retombées directes pour l'exploitation ou sur des gains opérationnels. Ce constat s'ajoute aux interrogations plus générales que suscitent les projets agricoles de captage du carbone et de valorisation des déchets, dont l'adoption peut être freinée par le coût des équipements, de la transformation et de la logistique.

Cette étude devrait être suivie de près par la filière viticole, où les producteurs sont sous pression pour réduire leurs émissions et gérer plus efficacement les résidus agricoles. Pour les domaines et les autres entreprises de boissons qui s'approvisionnent auprès de vignobles ou investissent dans des programmes de développement durable, l'analyse propose un cadre plus prudent pour évaluer les projets fondés sur les déchets de taille et le stockage du carbone. Elle suggère que les allégations relatives aux bénéfices pour les sols ou au climat doivent s'appuyer sur des données concernant le biochar issu de la taille des vignes lui-même, et non être extrapolées à partir d'autres matières. Elle indique également que les prévisions financières pourraient dépendre fortement de la possibilité de générer des revenus issus de crédits carbone.

L'analyse ne rejette pas cette technologie. Elle présente plutôt le biochar issu de la taille des vignes comme un outil potentiellement utile, dont la valeur environnementale doit encore être mieux vérifiée sur le terrain et dont la viabilité commerciale pourrait dépendre du soutien des pouvoirs publics, des marchés du carbone ou d'autres incitations. Cette conclusion laisse la voie ouverte à de nouveaux développements, mais indique aussi que le passage des résidus de taille à une solution climatique rentable n'est pas encore acquis.